



Jean-Pierre Bove  
Avocat  
**FCAE**

## FICHE D'INSCRIPTION A UNE FORMATION « INTER »

### IDENTITE DU STAGIAIRE :

NOM : ..... PRENOM : .....  
FONCTIONS : .....  
ORGANISME EMPLOYEUR : .....  
ADRESSE ADMINISTRATIVE : .....  
TELEPHONE : ..... TELECOPIE : .....  
ADRESSE MAIL : .....

### ORGANISME EMPLOYEUR :

NOM DE L'ORGANISME ..... SERVICE : .....  
PERSONNE RESPONSABLE DE  
L'INSCRIPTION .....  
ADRESSE DE L'ORGANISME  
(si différente) .....  
TELEPHONE : ..... TELECOPIE : .....  
ADRESSE MAIL : .....

### FORMATION RETENUE :

INTITULE DE LA FORMATION : .....  
DATES DE FORMATION : ..... LIEU DE .....  
FORMATION .....  
PRIX NET DE LA FORMATION (\*) ..... € net  
ADRESSE DE FACTURATION : .....  
ADRESSE DE CONVENTIONNEMENT : .....  
(si différente) .....  
ADRESSE MAIL : .....  
PRISE EN CHARGE PAR OPCA : OUI NON (Rayer la mention inutile)

**Signature du responsable de l'inscription**

**Date et cachet de l'organisme**

\* L'EIRL Jean-Pierre Avocat FCAE est exonérée de TVA en qualité d'organisme de formation (art. 293 B du CGI)

jpbove-avocat@fcae.eu • 18 rue Voltaire - 75011 Paris • + 33 065 205 1970

EIRL Jean-Pierre Bove Avocat FCAE - Siret : 519 687 412 00014 • Avocat au Barreau de Paris • Organisme de Formation N° 11 75 50594 75 enregistré à la Préfecture de région Île de France  
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté • Pas d'escompte si règlement anticipé • Pénalités en cas de retard : 3 fois le taux de l'intérêt légal annuel actuel  
• Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €



Jean-Pierre Bove  
Avocat  
**FCAE**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Inscription :

L'inscription se fait à l'aide de la fiche ci-jointe à retourner dûment complétée par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

**EIRL Jean-Pierre Bove Avocat FCAE – 18 rue VOLTAIRE – 75011 PARIS – [jbove-avocat@fcae.eu](mailto:jbove-avocat@fcae.eu)**

Une convention de formation vous sera adressée en deux exemplaires dont l'un est à nous retourner signé et certifié.

Une fiche d'information vous sera également adressée afin de pouvoir exprimer vos attentes sur le stage concerné

Les inscriptions complètes reçues après l'enregistrement de l'effectif maximum d'un stage figurent sur une liste d'attente.

Elles peuvent être reportées avec l'accord du participant.

La convocation à la formation sera adressée par mail à tous les participants. A la fin du stage, une attestation de participation est remise à chaque participant.

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires à votre inscription.

Vous pouvez y accéder et en demander la rectification si nécessaire.

### Dates de formation :

Le calendrier le contenu et le lieu de formation pourra être éventuellement modifié afin d'assurer une meilleure organisation des formations ainsi que des conditions pédagogiques satisfaisantes, sous réserve de respecter un préavis de dix jours. Les personnes concernées en seront averties par mail, par courrier ou par téléphone.

### Annulation :

Si la demande d'annulation à lieu moins de 15 jours avant le début du stage, la totalité des frais de formation reste due.

Toute annulation doit être confirmée par courrier et par mail.

Les participants peuvent se faire remplacer à tout moment sans frais supplémentaires moyennant une confirmation écrite et la signature d'une nouvelle convention de stage. Aucune annulation ne peut intervenir postérieurement au début de la formation.

Tout stage commencé est considéré comme entièrement effectué. L'inscription au stage vaut acceptation des conditions de participation et de paiement.

### Tarifs :

Les tarifs des formations sont nets de taxes ; l'EIRL Jean-Pierre Bove Avocat FCAE n'est pas assujettie à la TVA au titre de sa qualité d'organisme de formation continue. Les prix ne comprennent pas – sauf dispositions expresses contraires – les frais de transport, d'hébergement et de repas du soir. Ces prix comprennent le dossier d'inscription, les journées de stage (une journée de formation = 6h d'intervention), les documents et les déjeuners. Ils sont valables pour l'année civile en cours et peuvent subir de modifications pour tenir compte de l'évolution de certains paramètres financiers.

### Conditions de règlement

Le règlement des droits d'inscription doit obligatoirement être effectué comptant, sans escompte, selon les modalités figurant sur les bulletins d'inscription ou dans les conventions de formation (pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture sera communiquée après la manifestation). A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans le délai réglementaire en vigueur.

Le règlement peut être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Jean-Pierre Bove Avocat FCAE » ou par virement.

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard selon les modalités légales.

### Supports

Tous les supports, les programmes, les cours, les travaux et les documents remis aux participants lors des actions de formation sont la propriété exclusive de Jean-Pierre Bove Avocat FCAE. Toute forme d'exploitation autre qu'individuelle par les stagiaires est interdite.

[jbove-avocat@fcae.eu](mailto:jbove-avocat@fcae.eu) • 18 rue Voltaire - 75011 Paris • +33 065 205 1970

EIRL Jean-Pierre Bove Avocat FCAE - Siret : 519 687 412 00014 • Avocat au Barreau de Paris • Organisme de Formation N° 11 75 50594 75 enregistré à la Préfecture de région Île de France  
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté • Pas d'escompte si règlement anticipé • Pénalités en cas de retard : 3 fois le taux de l'intérêt légal annuel actuel  
• Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €